

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 53 – Septembre 2010

Thème : 4 – Environnement Sous-thème : 4 – 1 Qualité du milieu

Notice n° : 2010-5365

Avis de l'ANSES du 9 juillet relatif aux recommandations de prévention des risques liés aux algues vertes pour la santé des populations avoisinantes, des promeneurs et des travailleurs

Avis ANSES, 2010-07-09, p. 1-15



http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/552854716215508297276599995565/150710_avis_algues_vertes.pdf

● Résumé

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), fusion des agences AFSSA-AFSSET, a été saisie en février 2010 pour répondre aux questions suivantes :

- identification complète des gaz émis par les algues et risques associés,
- définition de protocoles de dosage pour les sites concernés par des échouages massifs d'algues,
- analyse bibliographique portant sur les éventuelles conséquences d'une exposition chronique à des faibles teneurs en sulfure d'hydrogène,
- formulation de recommandations pour les travailleurs exposés lors de la collecte et du traitement des algues vertes,
- formulation de recommandations pour le public et les riverains exposés.

Compte tenu de l'urgence, l'ANSES a répondu en priorité aux 4^{ème} et 5^{ème} points de la saisine. Un avis ultérieur viendra répondre aux autres questions.

Cet avis fait un rappel sur les algues vertes et les espèces particulièrement impliquées dans les « marées vertes ». Il fait aussi un rappel sur le sulfure d'hydrogène (H₂S), gaz émis par ces algues lors de leur putréfaction. L'ANSES élabore des recommandations pour les promeneurs et pour les travailleurs en contact avec les algues au cours de leur ramassage, stockage, transport et dépotage, épandage et traitement.

L'avis définit enfin les spécifications des moyens de protection et de sécurité pour les personnes : signalisation des zones à risque, détecteurs de gaz, appareils et équipements de protections respiratoire, oculaire et cutané.